

Dossier : SARL FIEGE CONTROLE TECHNIQUE
61 route de Marienthal - 67500 HAGUENAU

Liquidation judiciaire du : 30/06/2025

N/Réf. : NF/KPF/105912/SRE

Strasbourg, le 20 août 2025

APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ACTIFS

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la :

SARL FIEGE CONTROLE TECHNIQUE

61 route de Marienthal
67500 HAGUENAU



Les offres devront être déposées ou envoyées à l'Etude :

MJ SYNERGIE – 5 rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM

Date limite de dépôt des offres fixée au 5 septembre 2025 à 16h00.

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 05/05/2025, le tribunal judiciaire de Strasbourg a ouvert une procédure de Redressement judiciaire à l'encontre de la SARL FIEGE CONTROLE TECHNIQUE et a désigné :

- Monsieur Joseph DELLA ROCCA, en qualité de juge-commissaire,
- La SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître FLESCHE aux fonctions de Liquidateur.

Par jugement en date du 30/06/2025, le tribunal judiciaire de Strasbourg a converti la procédure en liquidation judiciaire et a désigné la SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître Nicolas FLESCHE aux fonctions de liquidateur.

Dans le cadre de cette procédure, la cession des actifs détenus par la société FIEGE CONTROLE TECHNIQUE est envisagée.

Le présent appel d'offres, dont le périmètre est détaillé ci-dessous, concerne le fonds de commerce exploité par la société.

Afin de prendre connaissance de l'intégralité du dossier, nous remercions des candidats de nous manifester leur intérêt avant le 5 septembre 2025 à l'adresse strasbourg@mj-synergie.eu.

1. PERIMETRE DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres porte sur le fonds de commerce exploité par la société FIEGE CONTROLE TECHNIQUE.

1.1. ACTIFS CORPORELS

Ces actifs ont été inventoriés selon procès-verbal d'inventaire dressé par Maître MASINI en date du 4 juin 2025.

Cet inventaire est disponible sur le site www.actify.fr.

Les actifs corporels sont composés de :

- Matériel de bureau
- Matériel d'exploitation
- Véhicules

1.2. DROIT AU BAIL

La société FIEGE CONTROLE TECHNIQUE exploite son fonds de commerce dans un local commercial situé 61 route de Marienthal – 67500 HAGUENAU.

Un bail commercial a été conclu à cet effet, moyennant un loyer mensuel de 1891.8 € TTC.

Ledit local commercial se compose de :

- Un local portant le n°1, d'une surface d'environ 258 m²
- Les emplacements de parking

En toute hypothèse, il est précisé aux candidats que la cession est nécessairement conditionnée à l'agrément du bailleur.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La société FIEGE CONTROLE TECHNIQUE justifie d'un agrément de contrôleur de véhicules légers en cours de validité.

Des informations sur la situation comptable de la société pourront être communiquées sur demande.

3. INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE

Les offres devront être soumises au soussigné avant l'expiration du délai de dépôt des offres.

L'offre doit être rédigée en français.

A l'expiration du délai de dépôt des offres, le soussigné pourra analyser le contenu de chacune et, au besoin, solliciter des informations complémentaires.

Le règlement du prix proposé (TTC) sera sollicité auprès du candidat retenu.

Une requête sera ensuite déposée au juge-commissaire afin que la cession au profit du candidat le plus offrant soit autorisée.

En toute hypothèse, il est précisé aux candidats que la cession est nécessairement conditionnée à l'accord du juge-commissaire.

4. PRESENTATION DU REPRENEUR

Afin de pouvoir être étudiée utilement et considérée comme recevable, l'offre devra indiquer :

- 1) Les coordonnées du candidat (forme juridique, raison sociale, siège dirigeant, etc.) :
 - Extrait kbis de la société de moins de 3 mois,
 - Statuts,
 - Liste actualisée des associés/actionnaires, avec répartition du capital social,
 - Copie d'une pièce d'identité en cours de validité s'agissant du dirigeant et de tout associé disposant de plus de 25% des droits de vote ou du capital.
- 2) Périmètre de l'offre
- 3) Attestation de financement
- 4) Montant du prix de cession : divisé entre les actifs (prix spécifié pour chacun). Le prix **s'entend HT** et/ou droit d'enregistrement.
- 5) Justificatifs quant à l'origine des fonds, étant précisé que les fonds doivent obligatoirement transiter par une banque française, ou d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Seul un dossier reprenant l'intégralité des pièces susvisées pourra être soumis à l'appréciation de Monsieur le juge-commissaire.

Pour rappel, si une reprise de ces actifs vous intéresse, nous vous remercions de manifester votre intérêt à l'adresse strasbourg@mj-synergie.eu.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il vous paraîtrait souhaitable d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Nicolas FLESCH

